L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 13 SEPTEMBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, sont au journal seulement, sont aux annonces, ne sera consentie en commun de volonté de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES n'excédant pas la carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement sera fait à l'heure. Les annonces anglaises devra être payé comme une nouvelle.

Un carré est de DIX figures ou moins.

ANNONCES pour l'année avec changement. Les articles et petites annonces pour l'année, $50; les Banques et Compagnies d'assurances, $100; les autres de chaque espèce, $50 par année. Les annonces qui n'excéderont pas un carré, ou dix lignes, $20. Ces annonces ne seront insérées qu'une fois à moins d'ordre contraire.

Les annonces ne seront publiées que dans les articles pour approbation, et ne seront pas avec changement.

Toutes les annonces seront payées pour être insérées, et ne seront pas avec changement. Les annonces &c., devront payer au taux de un an ou exclusive.

Les annonces qui doivent paraître que par intervalle ne paieront il par carré pour chaque insertion.

Les annonces ou articles d'intérêt seront personnelle lors; ils pourront être admis, moyennant le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné étranger, telles que ventes à encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux fugitifs, ou égarés, &c., lui sont et payés en conséquence séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les annonces qui ne porteront pas la durée de la saison seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune annonce de faillite ne sera publiée, à moins que la prie le l'insertion n'ait été payé d'avance, ouquel n'ait un répondant.

Les Théâtres et autres en droits ouverts pour l'amusement public, feront insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs payement 8.50.

Les annonces qui ne indiquent à des époques publiques toutes annonces d'une nature politique, paieront double de prix ordinaire.

A VENDRE.—Le steamboat OSCOLA fortement construit, avec ses machines à vapeur, appareux et meubles, tel qu'il se trouve maintenant sur l'autre bord de la rivière. Pour les conditions, s'adresser à L. V. HUBBARD & Co.
6 sout

CABOTAGE.

MALLE DES ETATS-UNIS.

PAQUEBOT REGULIER POUR LA VILLE DE DONALD SONVILLE, Capitaine Bourgeois, partira la Nouvelle Orleans pour les ports susdits, tous les Dimanches à midi précis, et le Bayou Sara tous les Mercredis après l'arrivée des chars du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. AVERY,
7 sept 3e Steamer

POUR MOBILE, NEW-ORLEANS, GRAND GULF, RODNEY ET NATCHEZ.—Le beau et rapide paquebot SULTANA, capt. Page, ayant chargé son jour de départ pour les ports susdits, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. V. HUBBARD & Co.
9 juillet 76 Tchoupitoulas

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère SUCURSALE, Vis-a-vis la Place d'Armes

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison d'été, le ferry sera à la disposition du public, depuis 5 heures du matin jusqu'à 8 heures du soir les dimanches et fêtes jusqu'à neuf heures du matin. Les voitures et chevaux seront transportés sur le grand vapeur, avec leurs conducteurs, à des prix très modérés.

Les pères ou mères de famille qui redoutent de laisser traverser le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le pourront faire avec la plus grande sécurité, les bateaux étant pourvus de soupapes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui veulent passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le pourront sans aucune difficulté, les wharfs sur les deux rives étant des meilleur état.

PRIX:

Pour une personne seule,	5 cents
un cheval et son cavalier,	10 "
un cheval et un cabriolet,	75 "
un cheval et un wagon,	75 "
deux chevaux et une voiture,	$1 00 "
un cheval et un char,	75 "
Pour les chars de plantations, les dimanches,	50 "
28 mars 1844.	

ROBERT MURPHY.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK.—Le beau et fin navire à hélice, PRESIDENT, Capt. Hallett, jaugeant 1,200 tonneaux, ayant une partie de son chargement engagée, et devant partir sous peu, pour le reste, ou pour passage, ayant de belles et spacieuses chambres, s'adresser à bord ou à
6 sept FORSYTH & BROTHER.

POUR NEW-YORK.—Ligne de paquets entre cette ville et celle de New-York.—Le beau navire MONTICELLO, Capt. Hilliard, jaugeant 1,200 tonneaux, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de belles et spacieuses chambres, s'adresser à bord, au chantier de la Nouvelle-Levée, ou à
7 sept WM. H. AVERY.

POUR NEW-YORK.—Le beau navire ROSCIUS, Capt. Hallett, jaugeant 1,200 tonneaux, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de belles et spacieuses chambres, s'adresser à bord, au chantier de la Nouvelle-Levée, ou à
7 sept WM. H. AVERY.

POUR NEW-YORK.—Le beau navire ATLANTIC, Capt. Crosby, ayant reçu une grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de belles et spacieuses chambres, s'adresser à bord, au chantier de la Nouvelle-Levée, ou à
7 sept WM. H. AVERY.

POUR BOSTON.—Le navire ARABELLA, Capt. Harris, jaugeant 1,200 tonneaux, ayant une partie de son chargement engagée